

Par le président :

Q. M. Hyde dit qu'il est sous l'impression que M. Nicholas Connolly lui a dit que ces documents étaient allés à Kingston?—R. J'ai entendu dire à M. Hyde qu'il avait donné ordre à une personne de les envoyer là.

Ordonné,—Que M. M. Connolly obtienne de son conseil, M. Fitzpatrick, tous les billets, chèques ou autres papiers qui lui ont été donnés pour les fins du procès criminel contre O. E. Murphy et R. H. McGreevy.

M. MARTIN P. CONNOLLY—En examinant de nouveau cette boîte je trouve un paquet de chèques pour l'année 1887.

Le comité s'est alors ajourné.

CHAMBRE DES COMMUNES, JEUDI, 2 juillet 1891.

Le sous-comité se réunit à 2.30 p.m.

Présents : M. Girouard (président), Adams et Edgar ; MM. Tarte, Geoffrion, Ferguson, Henry, Stuart, Fitzpatrick, Michael Connolly, N. K. Connolly, Martin P. Connolly, Hyde, Kimmitt, Kelly, trois sténographes et deux greffiers.

MARTIN P. CONNOLLY est rappelé.

Interrogé par M. Tarte :

Q. Voulez-vous jeter un coup d'œil sur le billet de \$5,000 daté Québec, 1er mai 1883 :—à demande nous promettons payer à votre ordre au bureau, bassin de radoub de Lévis, \$5,000, signé Larkin, Connolly et Cie par O. E. M. et endossé Larkin, Connolly et Cie par O. E. M. Dites-nous si vous trouvez trace de pareil billet dans vos livres?—R. Je ne trouve aucune allusion à semblable billet. Il n'y a aucune entrée dans le livre de caisse se rapportant à un billet de \$5,000, en mai 1883.

Q. Vous avez donné l'autre jour au sous-comité les entrées pour 5 billets de \$5,000 chacun. Veuillez retrouver de nouveau ces entrées?—R. La seule entrée que j'ai trouvée l'autre jour était contenue dans l'exhibit "U 3" 30 avril 1885 "dépenses à bassin de radoub, \$25,000."

Q. Vous ne pouvez pas trouver d'autre entrée que celle-là?—R. Il n'y en a aucune qui peut se rapporter à ce billet à l'exception d'une qui suit immédiatement.

Q. Voulez-vous prendre connaissance du premier billet signé par Larkin, Connolly et Cie par O. E. M. et endossé Larkin, Connolly et Cie par O. E. M. Veuillez me dire s'il a passé par la banque?—R. Cela n'apparaît pas.

Q. Je vous demande si cela était?—R. Cela n'a pas été.

Q. Regardez la page 33 du livre de caisse exhibit "E 3" et donnez-nous la date de cette entrée?—R. Mai 31, Michel Connolly, chèque, mai 14; n° 1, \$5,000.

Q. Est-ce que c'est ce billet?—R. Cela peut se rapporter à ce billet.

Q. Et vous ne savez pas si cette entrée se rapporte oui ou non à ce billet?—R. Non monsieur, je ne le sais pas.

Q. Vous n'avez aucune connaissance de cela?—R. Je n'ai connaissance de rien antérieurement à avril 1885.

Q. Vous n'avez eu connaissance de rien de ce qui s'est passé avant avril 1885, alors que vous êtes devenu teneur de livres de la maison?—R. Non.

Q. Est-ce que l'entrée de \$5,000 que vous avez faite se rapporte à ces 5 billets de 1883 mentionnés par M. Tarte?—R. Peut-être oui peut-être non.

Q. Je n'accepte pas cette réponse, répondez à la question?—R. Je ne sais pas.

Par M. Tarte :

Q. Regardez les entrées suivantes et dites-nous si elles se rapportent à chacun des billets de \$5,000?—R. Il m'est impossible de dire si ces entrées se rapportent ou ne se rapportent pas à ces billets; la date est du 30 avril 1885.